

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS: Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai). DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS. 3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).

PRIX DES INSERTIONS: Dans les annonces... 20 c. la ligne.

Chronique Politique.

S. Exc. le baron de Budberg, ambassadeur de Russie, a donné lecture et remis copie de la dépêche suivante au ministre des affaires étrangères de l'Empereur:

Le prince Gortschakoff à S. Exc. M. le baron de Budberg.

Saint-Petersbourg, le 1^{er} juillet (14 juillet) 1863.

Monsieur le baron, j'ai reçu de M. le duc de Montebello communication de la dépêche ci-jointe en copie de M. le ministre des affaires étrangères de France.

Nous avons apprécié les sentiments qui avaient porté le gouvernement de S. M. l'Empereur des Français à nous faire parvenir ses vœux en faveur d'un prompt apaisement des troubles qui agitent le royaume de Pologne.

Cette pensée, monsieur le baron, ne partait pas seulement du désir de satisfaire à un vœu qui nous était exprimé sous la forme la plus amicale.

jet l'attention du gouvernement de l'Empereur Napoléon, que l'un des principaux foyers de cette agitation se trouve à Paris même.

Cette influence est aujourd'hui la principale source d'une agitation qui, sans elle, se serait éteinte sous l'action des lois, devant l'indifférence ou la répulsion des masses.

Ces considérations, monsieur le baron, déterminent le caractère de l'invitation que nous avons adressée au cabinet des Tuileries;

tions des traités existants. C'est pourquoi nous devons exclure même d'un échange d'idées amical, que nous sommes disposés à poursuivre, toute allusion à des parties de l'empire russe auxquelles ne s'applique aucune stipulation particulière d'un acte international quelconque.

En ce qui concerne le royaume de Pologne, M. le ministre des affaires étrangères est entré dans nos vues en nous communiquant ses idées sur les moyens qui, à son avis, pourraient amener la pacification du pays.

M. le ministre des affaires étrangères de France reconnaît lui-même que plusieurs de ces mesures font partie du plan que notre auguste maître s'est tracé.

Je dois néanmoins rappeler que l'expérience a démontré jusqu'à l'évidence combien il serait illusoire de compter sur l'efficacité de ces combinaisons pour pacifier moralement le royaume de Pologne, avant que l'ordre matériel et le respect de l'autorité n'aient été rétablis.

Aussi longtemps que dureront les désordres actuels, aussi longtemps surtout que subsiste-

ra l'espoir d'une intervention du dehors, qui est le puissant mobile de l'insurrection, cette situation aura inévitablement pour effet, d'une part, d'entraver sérieusement l'application de toutes les mesures prises par le gouvernement impérial, et, d'autre part, de les faire rejeter par les insurgés polonais, lors même qu'elles recevraient toute l'extension indiquée par M. le ministre des affaires de France.

Ils y verront plutôt un pas de plus vers le but constant de leurs espérances et de leurs efforts, qui est d'amener les sympathies qu'on leur témoigne au dehors à une intervention active en faveur de leurs aspirations les plus exagérées.

Nous trouvons, en outre, dans la dépêche de M. Drouyn de Lhuys deux autres idées: celle d'une pacification provisoire fondée sur le maintien du statu quo militaire et celle d'une conférence des huit puissances signataires de l'acte général de Vienne du 27 mai/9 juin 1815.

PROULLETON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

Absorbée en une méditation douloureuse, Camille n'avait pas remarqué sa présence sur la falaise. Toujours pensive, elle venait de rentrer dans l'habitation; et Maxime, en y pénétrant, la cherchait du regard.

Comme il allait la rejoindre, une main lui frappa rudement sur l'épaule. Il se retourna et se trouva en face de Bamalec.

Ah! c'est vous! dit celui-ci d'un ton moitié gouguenard, moitié cordial. Parbleu! je ne vous attendais plus. Est-ce que vous avez fait un voyage de long cours pendant votre convalescence?

Pardonnez-moi, monsieur, de ne vous avoir pas apporté plus tôt mes remerciements. Mon retard ne provient pas d'un manque de gratitude, croyez-moi; il résulte d'une disposition à la mélancolie qui

m'a dominé jusqu'à ce jour, et ne m'a pas permis de remplir mes devoirs. Dieu merci, le nuage s'est enfin dissipé, et me voici prêt à vous dire combien j'ai été sensible aux bontés que vous avez eues pour moi durant ma maladie.

Ne parlons pas de cela, je vous en prie. J'ai tenu, en cette circonstance, une conduite toute naturelle: vous n'avez plus de famille, j'étais l'ami du vieux Tréhouart, même un peu le vôtre, en dépit de certain désaccord survenu naguère entre nous deux: il convenait donc que j'allasse vous donner mes soins. A ma place tout le monde en eût fait autant; donc, vous ne me devez aucune reconnaissance.

Vous oubliez, monsieur, que vous avez amené Camille à mon chevet. La présence de cette douce sœur de charité n'a pas peu contribué, je vous le jure, à ma guérison. Merci donc, mille fois merci, pour cette bonne inspiration!

Toujours enthousiaste, jeune homme? Mais bah! c'est un défaut qui disparaîtra au contact de l'expérience. En tombant sur nos têtes les années produisent l'effet des douches froides: elles glaçant. Quoi qu'il en soit, je reporterai à ma fille l'expression de vos sentiments, et je ne doute point qu'elle

ne s'en montre fort touchée, car je ne me laisse guère tromper, moi, par les mines de sainte-n'y-touche: sa petite tête est aussi folle que la vôtre, mon cher ami.

Camille, monsieur, c'est le calme de l'esprit uni à la grâce du cœur! Camille, c'est la perfection! c'est l'idéal!

Ta, ta, ta, c'est un diable sous l'épiderme d'un ange. Voilà, du moins, ce que je commence à soupçonner. Il y a sans doute des griffes invisibles au bout de ses doigts effilés, c'est ce que l'avenir nous apprendra peut-être. En attendant, causons un peu de nos affaires, voulez-vous?

Maxime pâlit, Bamalec ne s'en aperçut point. Tous deux entraient en ce moment sous la tonnelle et s'y assayaient.

Eh! j'y pense, reprit le père de Camille. Que m'annonciez-vous donc le jour-même de la mort de votre oncle? Ne me disiez-vous pas qu'il avait l'intention de vous déshériter?

Un signe affirmatif fut la seule réponse de Maxime. Sa physionomie s'assombrit. Un observateur perspicace eût remarqué l'effort qu'il tentait intérieurement pour dompter son émotion. Mais Bamalec n'y prit garde: il était distrait par une préoccupation

qui ne lui laissait pas la liberté d'étudier le visage de son interlocuteur.

Il est vraiment bien heureux que cette bizarre injustice n'ait point été commise, poursuivit-il. Vous devez là un beau cierge à la divinité qu'on nomme le Destin. Il est probable, en effet, que la fatalité n'a pas accordé à mon compère Tréhouart le temps de mettre sa menace à exécution. Qu'en pensez-vous?

Je pense qu'il en est ainsi, balbutia Maxime en cherchant vainement à raidir sa voix.

Mais à qui donc notre bonhomme comptait-il laisser sa fortune? Je ne lui ai jamais connu, si ce n'est vous, ni parent, ni ami à qui il s'intéressait assez pour le nommer son légataire universel. Tréhouart vous a-t-il désigné, du moins, celui qu'il avait choisi pour héritier?

Oui, c'est un Anglais.

Un Anglais. Quelle extravagance; on le nomme?

William Maxwell.

William Maxwell. Ah! pardieu! voilà qui est fort? William Maxwell! Mais où diable votre oncle a-t-il pris ce William Maxwell. Pendant près de quinze ans, j'ai été lié avec mon vieux voisin; ja-

Quant à la première, quelque ardent que soit notre désir de voir cesser l'effusion du sang, nous avons quelque peine à nous rendre un compte exact de la valeur pratique de cette combinaison. Nous croyons que le gouvernement français n'éprouverait pas moins de difficulté que nous à préciser le caractère, la portée et le mode d'exécution d'une négociation quelconque ayant pour but de déterminer un *statu quo* militaire qui ne saurait évidemment exister entre un gouvernement légalement constitué, appuyé sur une armée régulière, et un comité occulte fondé sur le terrorisme, procédant par des crimes et servi par des bandes de rebelles, dispersées dans les forêts.

Entre de semblables éléments, il n'y a qu'une transaction qui soit compatible avec les nécessités de l'ordre, la dignité de l'empereur et les sentiments de la nation et de l'armée russe, c'est la soumission des insurgés. Lorsqu'elle aura eu lieu, notre auguste maître consultera les inspirations de sa clémence, sans autres limites que les plus stricts devoirs du souverain.

Quant à la seconde combinaison, celle d'une conférence, nous ne contestons nullement aux puissances signataires de l'acte général de Vienne du 27 mai/9 juin 1815, le droit d'interpréter, selon leur propre conviction, les termes de la transaction à laquelle elles ont concouru.

Bien que tout ait été dit sur l'article 1^{er} de ce traité sans amener de résultat pratique, nous sommes toujours disposés à accueillir dans un esprit de conciliation et d'égards les idées qui nous seraient communiquées dans la voie ordinaire des relations diplomatiques.

Mais l'appel d'une conférence dépasserait de beaucoup les bornes de ce droit d'interprétation. Une pareille réunion ayant pour objet l'examen de questions qui se rattachent aux détails les plus intimes de l'administration intérieure, constituerait une ingérence directe qu'une grande puissance pourrait d'autant moins admettre qu'elle n'est ni dans l'esprit ni dans la lettre des traités existants. Bien loin, dès lors, de pouvoir contribuer au but de pacification que l'on se propose, elle ne fera que rendre les insurgés plus intraitables et le gouvernement moins respecté.

La marche qui a été suivie en 1815 nous semble indiquer assez clairement la nature des délibérations qui peuvent s'établir sur des questions touchant, d'un côté, à un intérêt général, et de l'autre à des détails administratifs du domaine exclusif des Etats souverains limitrophes. A cette époque, une distinction a été pratiquement établie entre ces deux catégories d'intérêts. Les premiers ont fait l'objet de négociations séparées de la part des cours de Russie, d'Autriche et de Prusse, entre lesquelles les traditions de l'histoire, un contact permanent et un voisinage immédiat créaient une étroite solidarité.

Tous les arrangements destinés à régler l'administration intérieure et les rapports mutuels des territoires polonais placés, lors du congrès de Vienne, sous leur domination respective, ont été consignés dans des traités séparés conclus directement entre ces trois cours le 21 avril, 5 mai 1815. Ils ont été successivement complétés par une série de conventions spéciales toutes les fois que les circonstances l'ont exigé. Les principes généraux mentionnés dans ces traités et qui pouvaient intéresser l'Europe ont seuls été insérés dans l'acte du congrès de Vienne, revêtu le 27 mai, 9 juin de la signature de toutes les puissances appelées à y concourir.

Aujourd'hui ces principes généraux ne sont pas en question. Mais les détails administratifs et les arrangements intérieurs fourniraient utilement matière à des pourparlers entre les trois cours, afin de mettre la position respective de leurs possessions polonaises auxquelles s'étendent les stipulations des traités de 1815 en harmonie avec les nécessités présentes et les progrès du temps. Le cabinet impérial se déclare dès aujourd'hui prêt à entrer dans une semblable entente avec les cabinets de Vienne et de Berlin.

Vous ne sauriez assez le répéter, monsieur le baron, l'issue de la douloureuse situation qui nous préoccupe non moins que le gouvernement de S. M. l'Empereur des Français doit être cherchée, d'une part, et surtout dans les vues bienveillantes et éclairées inspirées à notre auguste maître par la sollicitude que Sa Majesté voue au bien-être du royaume de Pologne, comme à celui du reste de son empire, et d'autre part dans l'action solidaire que les grandes puissances exerceraient moralement, afin de déconcerter les menées du parti qui aspire au bouleversement européen.

En dehors de ces éléments indispensables d'une solution pratique, il ne peut y avoir que des malentendus dangereux pour l'avenir du royaume de Pologne et pour la paix générale, ou bien les coupables manœuvres d'un parti prêt à sacrifier le repos de sa patrie et celui de l'Europe à la réalisation de ses projets chimériques.

Rien ne serait plus préjudiciable à l'œuvre d'ordre et de conciliation qui appelle l'attention des cabinets qu'un désaccord entre eux; rien ne saurait mieux la servir que leur entente.

C'est pourquoi nous avons exprimé au gouvernement de S. M. l'Empereur des Français le désir d'arriver à cette entente par des explications amicales. Les nuances qui séparent nos mutuelles appréciations ne sont pas tellement prononcées que nous devions renoncer à cet espoir. Nous nous plaisons à en trouver un gage de plus dans la sagacité avec laquelle S. M. l'Empereur des Français sait apprécier les intérêts de la France et de l'Europe, non moins que dans la confiance que M. le ministre des

affaires étrangères de France témoigne à l'égard des dispositions révélées par tous les actes du règne de notre auguste maître.

Vous voudrez bien donner lecture de la présente dépêche à M. Drouyn de Lhuys, et en laisser une copie entre les mains de Son Excellence.

Recevez, monsieur le baron, l'assurance de ma haute considération.

(Moniteur.)

GORTSCHAKOFF.

Des négociations très-actives sont engagées entre les cabinets de Paris, de Londres et de Vienne pour concerter les réponses aux trois dernières notes du prince Gortschakoff.

Déjà l'échange de vues qui a eu lieu dans les cabinets permet de supposer que l'accord est fait sur le sens et la portée de ces réponses.

L'Autriche, devançant la France et l'Angleterre, s'est empressée de faire connaître à Paris et à Londres le sentiment que lui aurait inspiré la proposition de la Russie, en vue de l'isoler de l'entente des trois puissances. Elle déclare, avec une loyauté qui l'honore, qu'elle n'entend pas se séparer de l'action diplomatique dans laquelle elle s'est engagée dans un but d'intérêt européen.

Sur ce point, le plus important de ceux soulevés par la dépêche russe, on peut donc dire que la tentative du prince Gortschakoff a complètement échoué, et que l'accord établi entre les trois puissances subsiste avec toutes ses conséquences. (La France.)

La Gazette de Vienne du 22 juillet publie le texte de la réponse de la Russie à l'Autriche, ainsi qu'une dépêche de M. de Rechberg, envoyée le 19 juillet à la suite de cette réponse, au prince de Metternich à Paris et au comte d'Apponyi à Londres. Cette dépêche dit :

« La réponse du prince Gortschakoff touche à trois points qui regardent spécialement l'Autriche, et sur lesquels le gouvernement impérial doit exposer nettement sa manière de voir avant d'entrer en pourparlers avec les cabinets de Paris et de Londres sur la conduite que les trois puissances jugeront convenable de tenir par suite de la réponse russe. Je ne veux pas rechercher si une pensée secrète a pu inspirer le prince Gortschakoff quand il a écrit les trois passages en question, et je me borne à déclarer qu'ils sont propres à jeter l'équivoque sur les intentions de l'Autriche et à la placer dans une position que le cabinet de Vienne ne pourrait accepter.

« Les trois passages en question dans les dépêches russes sont :

« 1^o Celui où le prince Gortschakoff insinue que notre dépêche du 16 juin fait prévoir et approuve, pour ainsi dire, le refus de la Russie d'adhérer à une conférence;

« 2^o Celui où les provinces polonaises de l'Autriche sont mises sur le même rang que le pays généralement désigné sous le nom de royaume de Pologne;

« 3^o Celui où le gouvernement russe propose d'entrer en négociation avec la Prusse et l'Autriche sur leurs sujets polonais.

« M. de Rechberg prie MM. de Metternich et d'Apponyi de se prononcer très-énergiquement vis-à-vis de M. Drouyn de Lhuys et de lord Russell, de telle manière que les intentions du gouvernement autrichien ne soient, au sujet de la conférence, l'objet d'aucun doute. La dépêche autrichienne du 18 juin constate simplement et d'une manière fort claire le fait, en donnant à entendre que la réunion de la conférence dépend de l'adhésion de la Russie. De ce que la Russie a refusé la conférence, il ne s'ensuit pas que nous approuvions son refus. La Russie, à notre avis, pouvait parfaitement accepter une conférence. M. de Thun, notre ambassadeur à Saint-Petersbourg, a reçu l'avis, par le télégraphe, de parler dans ce sens et de rectifier cette interprétation erronée de notre dépêche. Relativement à la parité qu'on voudrait établir entre la Gallicie et le royaume de Pologne, nous sommes obligés de repousser avec énergie toute insinuation de ce genre.

« Relativement à la forme proposée par la Russie pour arriver à un accord, la dépêche autrichienne dit que l'entente formée entre les trois cabinets de Vienne, de Londres et de Paris, établit entre eux des liens que l'Autriche ne peut pas maintenant briser pour négocier séparément avec la Russie. — Havas.

On écrit de Londres, le 23 juillet :

Le meeting annoncé en faveur de la Pologne a eu lieu hier soir à Saint-James Hall, sous la présidence de MM. Schelley et Reyham, membres du parlement. On y a lu des lettres du marquis Townshend, de lord Ilchester, de sir Harry Verney et d'autres personnages.

M. Schelley a dit : « Le but du meeting est une démonstration des sympathies les plus cordiales de l'Angleterre pour la Pologne. Les débats de la Chambre des Communes n'ont pas été satisfaisants. Les ministres ont parlé comme des hommes qui marchent sur des charbons ardents. Des meetings comme celui-ci donneront plus de force au gouvernement. L'Angleterre devrait-elle faire la guerre pour la Pologne? » (Cris enthousiastes pendant quelques minutes. Oui! Oui!)

M. Schelley continue : « La guerre est une grande calamité, mais le déshonneur en est une plus grande. Le devoir du gouvernement est de maintenir l'Angleterre comme puissance de premier rang si des réponses insultantes lui sont faites. Si l'Angleterre prend d'autres mesures, elle sera soutenue par la majorité de la nation. »

M. Schelley annonce une députation française composée d'ouvriers respectables dont la présence est saluée par les applaudissements de l'assemblée.

M. Bealer propose une résolution exprimant

mais, au grand jamais, je n'ai rencontré un seul Anglais chez lui. Jamais, au grand jamais, je ne lui ai entendu prononcer le nom de William Maxwell.

— Et vous, Maxime ?

— Moi, monsieur, je ne puis qu'être l'écho de vos paroles : à aucune époque je n'ai entendu prononcer le nom que vous venez de répéter.

— Voilà qui est étrange !... Ma foi, mon cher ami, j'imagine que les facultés intellectuelles de ce pauvre Tréhouart commencent à baisser, il aura été la dupe de quelque hallucination : il n'y a pas de William Maxwell.

Maxime avait la tête penchée, il la releva brusquement. Un éclair de joie sillonna ses yeux.

— Au fait, réfléchit-il tout haut, saisissant avec avidité cette idée au passage, ce que vous dites-là est vraisemblable, possible. Oui, oui, mon oncle aura pris pour une réalité quelque fantaisie de son cerveau troublé par l'obsession des infirmités et par l'approche de la mort. Oui, oui, vous avez raison, William Maxwell n'existe pas !

Et il respira bruyamment, comme si sa poitrine se fût dégagée d'un poids étouffant. Bamalec remarqua cette particularité et s'en montra surpris.

— Sans doute, répondit Maxime d'un ton ferme

mais un peu saccadé. Pourtant, vous le comprenez aisément, il me serait pénible de devoir la fortune à un accident qui n'aurait point laissé le temps à un moribond d'écrire sa volonté dernière.

— Bah ! bah ! en ce monde, chacun pour soi et Dieu pour tous. Vous êtes dans votre droit, profitez-en.

Au point de vue de la morale supérieure, plus d'une sérieuse objection eût pu être opposée à cette théorie de la légalité. Maxime le savait. Mais il ne se sentit ni le droit ni le courage de provoquer une controverse sur ce point. Il se complaisait, d'ailleurs, dans la supposition que Bamalec venait de formuler : à savoir que William Maxwell n'était que le fantôme d'une imagination malade. Il y avait là pour sa conscience presque une absolution.

Ainsi fortifié contre les attaques du remords, il s'enhardit de plus en plus dans sa situation, et ce fut avec une certaine assurance qu'il demanda de nouveau la main de Camille.

— Vous me l'avez refusée une première fois parce que je n'étais pas assez riche, dit-il en terminant. L'objection est aujourd'hui détruite, et j'ose espérer qu'aucun obstacle ne s'oppose plus à notre bonheur.

Un sourire de jubilation glissa sur les grosses lèvres de Bamalec. Il se hâta de le faire disparaître.

— Diable ! diable ! murmura-t-il, je ne m'attendais point à cette seconde ouverture. J'ai pris des engagements...

— Envers qui ? demanda Maxime en se levant d'un bond.

— Envers Martin Scaër, parbleu ? mais calmez-vous, il y a peut-être moyen...

— Ah ! je vous en conjure ! reprenez votre parole, vous le pouvez ; ce mariage est impossible. Camille n'y consentirait pas.

— Camille accomplira la volonté de son père, car c'est une fille soumise. Mais, je vous le répète, il y a peut-être moyen de revenir honorablement sur ma promesse.

— Rien de plus simple. Ecrivez que le projet est rompu.

— Peste ! comme vous menez rondement les choses ! Il y a des ménagements à garder.

— Sans reproche, je ne sache pas que vous ayez été bien cérémonieux à mon égard.

Cette réplique déconçut un peu Bamalec. Il ne tarda point à se remettre daplomb.

— Au fait, vous avez raison, dit-il en souriant

avec une fausse bonhomie. Martin Scaër n'est pas plus estimable que vous. Il convient donc que, comme à vous, je lui annonce catégoriquement ma résolution.

— Fourbe ! murmura Maxime qui accompagna ce mot d'un imperceptible haussement d'épaules.

— Tout bien considéré, reprit Bamalec en s'animant, ma fille vous aime, c'est très-certain ; votre position offrant maintenant toutes les sécurités qu'un père doit souhaiter à l'avenir de son enfant, il est bien naturel que je vous préfère pour mon gendre.

— Parfaitement raisonné.

— Avec Martin Scaër, Camille n'eût eu que les satisfactions du bien-être. Avec vous elle aura toutes les joies de l'hymen. Je n'hésite donc plus, aujourd'hui même votre concurrent recevra son congé.

— A merveille ! vous me faites le plus heureux des hommes !... Mais qu'avez-vous donc ? reprit Maxime, remarquant tout-à-coup que Bamalec devenait soucieux.

— Moi... rien... presque rien, balbutia ce dernier.

— Votre physionomie vient de se rembrunir. Evidemment une pensée vous tourmente. Est-ce un secret ?

les sympathies de l'Angleterre pour la Pologne et portant que la conduite de la Russie est un outrage à l'humanité. — Havas.

Les rencontres des bandes polonaises avec les troupes russes semblent être en recrudescence. C'est du moins ce qui résulte des indications contenues dans les dépêches de ce jour.

On n'est pas sans inquiétude, à Berlin, sur les dispositions des provinces polonaises de la Prusse. Le *Journal de Posen* a été averti pour avoir reproduit la proclamation du comité polonais de Paris. Ce journal déclare aujourd'hui que l'état de siège va devenir nécessaire dans plusieurs districts du grand-duché de Posen et de la Prusse occidentale. (La France).

On lit dans la *Gazette de Breslau* :
« Le gouvernement national polonais vient de nommer Taczanski général de brigade.
» Le comte Alexandre Ostrowski, beau-frère du marquis Wielopolski et ministre de l'intérieur dans le royaume de Pologne, a été relevé de ses fonctions. Il est remplacé par le général russe Boznoff, président du tribunal militaire. » — Havas.

Un télégramme de New-York, du 11 juillet, donne les nouvelles suivantes :

Lee a sous ses ordres 50,000 hommes avec 250 canons.

Les journaux de Richmond parlent d'un engagement qui aurait eu lieu entre Lee et Meade. Les confédérés s'étant retirés, les fédéraux auraient quitté leurs positions; ils auraient été pris alors entre deux feux par Longstreet et Ewel, qui leur auraient fait 4,000 prisonniers.

Les confédérés qui ont capitulé à Wicksburg, restent prisonniers sur parole. Les officiers gardent leurs épées et leurs chevaux. Le nombre des prisonniers serait au nombre de 27,000. Les fédéraux se sont emparés, à Wicksburg, de 102 canons et 50,000 fusils.

Port-Hudson tient toujours.

A la Nouvelle-Orléans, les meetings sont prohibés. Les attroupements de plus de trois personnes dans les rues sont interdits. Les cafés doivent être fermés à 9 heures.

Le général Neal-Dovel et son état-major ont été faits prisonniers près de la Nouvelle-Orléans.

Le *Herald* assure que la question de la paix a été discutée dans le cabinet fédéral et qu'une crise a été occasionnée par la proposition de M. Seward de publier une proclamation présidentielle offrant l'amnistie au Sud, retirant la proclamation relative à l'émancipation des esclaves, déclarant nulles les confiscations effectuées et assumant la protection des propriétés et des droits du Sud, les chefs de la révolte exceptés. MM. Bates et Blair se seraient prononcés en faveur de ce projet un peu mo-

diffé. MM. Stanton, Chase et Welles seraient contre. M. Lincoln n'aurait pas manifesté son opinion, mais on croit qu'il ne veut pas la paix sans l'émancipation des esclaves.

Le parti républicain se propose d'adresser à M. Lincoln une pétition demandant la paix, le rétablissement de l'Union et la cessation de l'esclavage à partir de 1876, en laissant à chaque Etat à esclaves la charge de l'indemnité à payer pour l'émancipation des esclaves qu'il renferme.

Le message dont M. Stephens était porteur proposait, dit-on, deux gouvernements séparés pour le Nord et pour le Sud, mais avec un président unique. Ce système empêcherait toute intervention du Nord dans la propriété du Sud et dans la question des noirs, mais elle établirait la même politique étrangère pour les deux Etats.

Le comité des planteurs de la Louisiane avait informé M. Lincoln que la Louisiane voulait retourner à l'Union avec la même Constitution qu'elle avait avant la séparation. Le comité demandait que M. Lincoln ordonnât l'élection pour le mois de novembre. M. Lincoln a répondu qu'il savait d'une manière positive qu'une portion respectable de la Louisiane désirait un amendement à la Constitution; qu'il préparait une convention dans ce but, et que c'était une raison suffisante pour que le comité ne dût pas agir sous la Constitution actuelle. — Havas.

Nouvelles Diverses.

S. M. l'Impératrice est partie jeudi matin à 9 heures de Saint-Cloud pour se rendre à Vichy.

— La partie officielle du *Moniteur* contient deux lois, l'une portant fixation du budget général des dépenses et des recettes ordinaires de l'exercice 1864.

Les dépenses s'élèvent à 1,775,144,001 fr.
Les recettes s'élèvent à 1,780,487,986

Excédant des recettes, 5,343,985 fr.
L'autre loi concerne le budget extraordinaire du même exercice.

— On attend sous peu de jours en France les officiers faits prisonniers au Mexique. Ils seront internés sur différents points du territoire.

Lettre importante.

Saint-Romain-des-Iles, 27 novembre 1862.
La *Revalésière* Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Quelques déjeuners de cette excellente farine ont suffi pour faire cesser mes sueurs nocturnes, diminuer considérablement l'irritation de mon estomac, faciliter ma digestion et me rendre l'appétit. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas un bien-être comme celui que je possède actuellement. —

— Nullement.

— Alors vous pouvez parler. De quoi s'agit-il?

Un moment encore le père de Camille parut hésiter, dans le but d'accroître la curiosité inquiète de Maxime; puis, sur de nouvelles instances, il répondit enfin comme s'il cédait à une sorte de contrainte morale.

— Eh bien! puisque vous tenez tant à savoir ce qui me préoccupe, je vais vous l'apprendre; en dépit de moi-même je regrette un peu de rompre avec Martin Scaër.

— Pourquoi cela?

— Parce que... parce que je trouvais un grand avantage personnel dans son union avec ma fille. Assurément je suis incapable de lui sacrifier le bonheur de mon enfant; mais je ne puis m'empêcher tout-à-fait de songer à ce que je perds.

— Que perdez-vous donc, juste Dieu!

Bamalec leva hypocritement les yeux au ciel et laissa tomber avec un gros soupir ces trois mots sonores :

— Cent mille francs.

— Cent mille francs? Eh! comment donc les perdrez-vous? Je ne comprends pas.

— Vous allez comprendre; je dois cette somme

hypothéquée sur mes biens. Or, dans la corbeille de mariage, Martin Scaër avait le projet de glisser la quittance de cette dette.

— Vous m'étonnez. Je ne croyais pas cet usurier si généreux.

— Oh! je me hâte d'ajouter que ce n'était là, en réalité, qu'une avance, car, devenu mon gendre, le cher homme devait naturellement retrouver un jour les cent mille francs dans ma succession.

— C'est juste, et cela m'explique une telle générosité. Mais, croyez-moi, poursuivit Maxime avec un sourire empreint d'amertume et de dédain, ce Martin Scaër n'appréciait pas, à sa juste valeur la joie qu'il devait ressentir. Voici comment je l'estime, moi! J'acquitterai votre dette. En outre, je reconnaitrai par contrat à Camille la moitié de ma fortune.

(La suite au prochain numéro.)

VACANCES DE 1863.

Français, latin, grec; — préparation au baccalauréat et aux écoles et bourses de l'Etat; — leçons particulières et en ville.

M. RIGAL, professeur, à la pension de Nantilly.

J. COMPARET, curé. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean, 25; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes.

TACHES, BOUTONS, FEUX AU VISAGE.

Quinze années d'infailibilité ont consacré l'action spécifique du *Lait antéphélique* sur les colorations et les sécrétions anormales de la peau du visage, *éphérides* (taches de rousseur, son, lentilles, *masque* de grossesse), hâle, efflorescences, boutons et rugosités, qu'il détruit ou prévient selon qu'on l'emploie mélangé avec plus ou moins d'eau. Cette double propriété rend ce cosmétique indispensable aux personnes jalouses de la pureté de leur teint.

Flacon, 5 fr. Paris, CANDÈS et C^e, boulevard Saint-Denis, 26.

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (524)

Chronique Locale.

Le conseil d'arrondissement de Saumur a ouvert sa session le 20 de ce mois. M. le Sous-Préfet, avant de lire son rapport, a prononcé l'allocation suivante :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les principales affaires que vous avez à traiter pendant cette session. Je désire que vous trouviez dans cet exposé, et dans les nombreux dossiers à l'appui, la preuve que la situation de votre arrondissement est satisfaisante dans le présent, et pleine d'espérance pour l'avenir.

« Adoptant dans la division de mon travail l'ordre accoutumé, je passerai rapidement en revue chacune des branches du service administratif, et je m'efforcerais de ne pas fatiguer par des digressions oiseuses la bienveillante attention que vous voulez bien me prêter. Cependant, Messieurs, je ne puis m'empêcher, en commençant, de saluer avec vous le triomphe de nos armes au Mexique, et d'exprimer combien est grande la part que nos populations saumuroises prennent dans la joie universelle qu'excite ce remarquable succès. Ce n'est pas un temps perdu, celui que nous employons à parler de la gloire de la France, et à nous réjouir d'un événement qui répand un nouvel et brillant éclat sur le règne civilisateur de Napoléon III.

« Je suis certain, Messieurs, que vous partagez ce sentiment, et que pleins d'enthousiasme pour la grande victoire de Puebla, qui nous a ouvert les portes de Mexico, vous criez avec moi du fond de vos cœurs: Vive l'Empereur qui a conçu le noble et généreux projet d'affranchir le Mexique! Vive l'armée qui l'a si glorieusement exécuté!

Le conseil, s'associant à la pensée de M. le Sous-Préfet, a voté l'adresse suivante à Sa Majesté l'Empereur Napoléon III :

« Sire,

« La première pensée du conseil d'arrondissement, en ouvrant sa session, a pour objet de féliciter Votre Majesté des succès glorieux de notre armée du Mexique.

« Cette expédition lointaine avait impressionné le pays, mais il a repris son calme. Sire, en lisant l'exposé si net et si national de cette entreprise, tracé par votre main dans une lettre, d'abord confidentielle, que vous avez livrée à la publicité. Quant vous parlez à l'opinion de la France, elle entend votre patriotique langage, il est marqué d'un cachet providentiel et civilisateur.

« Un général illustre, une armée héroïque étaient les confidents de vos pensées; ils ont su les faire triompher au prix de leur sang.

« Honneur à vous, Sire, qui les avez inspirés! Honneur à ceux qui ont su vous comprendre! Puebla et Mexico diront à nos

« neveux que Napoléon III a rendu l'indépendance au Nouveau-Monde.

« Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice!
« Vive le Prince Impérial! Vive l'Armée du Mexique! »

Hier soir, un déplorable accident est arrivé aux travaux de démolition de la rue du Paradis. Le sieur Breton a eu le pied écrasé par une poutre. Les quatre doigts du pied ont été séparés sur le coup, et les os fendus dans la longueur. Les premiers soins lui ont été donnés par MM. Bineau et Besnard. Le soir même il a fallu faire l'amputation de la jambe.

M. le ministre de l'instruction publique vient, le conseil impérial entendu, d'arrêter ainsi qu'il suit le programme d'enseignement de la philosophie dans les lycées :

Objet de la philosophie, — ses rapports avec les autres sciences, — sa division.

PSYCHOLOGIE.

Des faits psychologiques et de la conscience. Des facultés de l'âme : sensibilité, facultés intellectuelles, activité.

Sensibilité : des sens, des sensations, des sentiments.

Facultés intellectuelles : perception, conscience, mémoire, imagination, jugement, raison.

Des idées en général, — de leur origine, de leurs caractères. — Notions et vérités premières.

De l'activité et de ses divers caractères. — Activité volontaire et libre. — Démonstration de la liberté.

De la personnalité, — de la spiritualité de l'âme. — Distinction de l'âme et du corps, et leurs rapports.

LOGIQUE.

De la vérité et de l'erreur. — De l'évidence, de la certitude, de la probabilité.

Des signes et du langage dans leurs rapports avec la pensée.

De la méthode : analyse et synthèse.

Analogie, induction et déduction. — Raisonnement. — Syllogisme.

De la définition, de la division et des classifications.

Méthode dans les différents ordres de science. Autorité du témoignage des hommes.

Des erreurs et des sophismes.

MORALE.

Divers motifs de nos actions.

Conscience morale. — Distinction du bien et du mal. Du devoir et de la vertu.

Mérite et dé mérite. — Peines et récompenses. Sanction de la morale.

Division des devoirs. — Devoirs de l'homme envers lui-même, envers ses semblables, la famille et l'Etat.

THÉOLOGIE.

Existence de Dieu. — Preuve de l'existence de Dieu.

Principaux attributs de Dieu. — De la Providence. — Réfutation des objections tirées du mal physique et du mal moral.

Destinée de l'homme. — Preuves de l'immortalité de l'âme; morale religieuse ou devoirs envers Dieu.

Notions d'histoire de la philosophie.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 25 juillet. — La *Presse* croit que l'ambassadeur russe, M. Balabine, ne reviendra pas reprendre son poste à Vienne. Son insuccès auprès du gouvernement autrichien aurait mécontenté le cabinet de St-Petersbourg.

Cracovie, 25 juillet. — Les Polonais ont remporté un succès à Lomazy en Podlachie.

Le *Czas* énumère 22 combats qui ont eu lieu dans le Royaume du 6 au 18 juillet. — Havas.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du vingt-trois juillet courant, enregistré,

Il appert :

Que la dame Adèle Marchand, épouse du sieur Ernest-Frédéric Pauly, brigadier maréchal, attaché à l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur, demeurant à Saumur.

A formé contre sondit mari une demande en séparation de biens, et qu'elle a constitué sur cette demande M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-trois juillet mil huit cent soixante-trois. (451) CHEDEAU.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire, En l'étude de M^e CLOUARD.

Le dimanche 9 août 1863, à midi :

1° Une MAISON et un JARDIN, à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, n° 28, d'une contenance de 15 ares environ.

2° DEUX AUTRES MAISONS, même rue, se joignant, et un JARDIN, en face de l'une d'elles, de 4 ares environ.

Le tout dépendant de la succession de M^{me} veuve CORBINEAU.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e CLOUARD. (452)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE
POUR CAUSE DE DÉPART.

Le mardi 4 août 1863, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur Pannier, peintre, à Saumur, rue Saint-Nicolas, à la vente publique aux enchères de son mobilier, son matériel et ses marchandises.

Il sera vendu :

Lits, couettes, couvertures, rideaux, draps, chemises, effets, linge, armoires, commodes, pendules, glaces, tableaux, tables, chaises, quantité de marchandises et outils de peintre, plusieurs échelles doubles et autres, environ 6 stères de bois coupés pour poêles, fagots et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 2 août 1863, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, à la maison de M. Charles Gauron, sise à l'entrée du Pont-Fouchard (ancienne route de Doné), à la vente publique aux enchères des vins et objets mobiliers dépendant de la faillite, à la requête de M. Cormery, le syndic.

Il sera vendu :

Vingt hectolitres 50 litres (9 poinçons) de vin rouge, récoltes de 1859 et 1862, provenant de ses vignes de Dampierre, 18 hectolitres 25 litres (8 poinçons) vin rouge, vignes hautes du Pont-Fouchard, récolte de 1862; vin blanc, quantité de tonnes et barriques, une belle cuve cerclée en fer tirant 16 poinçons; lits, couettes, matelats, édredons, rideaux, linge, buffet, chaises, tables, bouteilles vides, outils, cuivrie et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

M^e BODIN, avoué à Saumur, DEMANDE UN CLERC. (452)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'adjudication, le 26 juillet 1863, à midi, en l'étude de M^e LEROUX,

Ensemble ou séparément,

1° UNE GRANDE MAISON, entièrement neuve, occupée par un café et un hôtel, parfaitement achalandés, tenus par M. Duclos;

2° UN TERRAIN, y adjoignant, ayant façade sur la rue de l'Ancienne-Gare;

Le tout situé en face la gare des voyageurs, au coin de la route de Rouen et de la rue de l'Ancienne-Gare.

La maison est d'un revenu de 1,800 francs, susceptible d'augmentation.

Le terrain n'est point loué et pourra être vendu par lots, au gré des acquéreurs.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. On traitera avant l'adjudication.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, et M^e CHAPIN, notaire à Angers.

A VENDRE

LA TERRE DE NAZÉ, à 8 kilom. de Saumur (Maine-et-Loire).

Cette terre, parfaitement boisée, contient 37 hectares 7 ares.

Château entièrement neuf, style gothique, entouré de douves; parc à hautes futaies; prés, vignes, terres arables.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au château de Nazé et à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (526)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE PROPRIÉTÉ, Située à Chaintres, commune de Dampierre,

Appartenant à M. Perrineau. Maison de maître, vastes servitudes, grandes caves. Enclos contenant 49 ares environ, parfaitement arboré.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser à M^e Leroux, notaire, et pour visiter les lieux à la propriété. (565)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

35 ARES DE BELLE VIGNE, au Vau-Langlais, auprès du cimetière de Bagnaux, commune de Bagnaux, joignant Million au midi, Marinier au nord, M. Rochat au couchant, M. Pilot au levant; ladite parcelle entourée de murs en partie, avec une petite maison entièrement neuve.

S'adresser à M. Joussetin, serrurier, sur les Ponts, ou à M^e LEROUX, notaire.

Toutes facilités pour les paiements. (452)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Le dimanche 26 juillet 1863, à midi, En l'étude de M^e CLOUARD,

1° Une maison, au Coudray-Macouard;

2° Et 40 ares de terre labourable et vigne en six morceaux, aux Ruaux, aux Bruyères, en Virée, à la Haie-Grielle, commune du Coudray, et au Preaudau, commune de Courchamps.

S'adresser à M. Louis PATRY, au Pont-Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire. (459)

ON DEMANDE DE BONS OUVRIERS MENUISIERS.

S'adresser à Orléans, 9, boulevard Saint-Jean. (449)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE

MOBILIÈRE

Après le décès de M^{me} PRÉVOST DE BONNEZEUX.

Le dimanche 26 juillet 1863, à une heure de l'après-midi, et les jours suivants, à midi, il sera procédé, par M^e CLOUARD, notaire, au château de Briacé, commune de Saint-Lambert-des-Levées, à la vente aux enchères de divers meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} PRÉVOST DE BONNEZEUX.

On vendra : 250 litres de vin blanc en fût, 250 litres de vin rouge en bouteilles, 1,000 bouteilles vides, 50 fûtaillies, une table de salle à manger et ses rallonges, cinq armoires, buffets, huches, tables, chaises, fauteuils, lits de domestiques, échelles, sept arrosoirs, instruments de jardinage, une calèche, un cabriolet, un tombereau, trois paires de harnais, une charrette à bras, un lot de planches, tous les arbustes et fleurs de la serre, une grande quantité de ferrailles, cinq cents kilogrammes de foin, neuf stères de bois et autres objets.

Bibliothèque contenant 800 volumes.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc. (448)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

pour la St-Jean prochaine,

Une MAISON à Saumur, rue des Païens, occupée aujourd'hui par M. Lambert.

Et de suite, Une MAISON à Saumur, rue des Païens, occupée en dernier lieu par M^{me} veuve Ducamp.

S'adresser audit M^e CLOUARD. (440)

Cabinet d'affaires de Ch. CORMERY, à Saumur.

A VENDRE

BELLE MAISON DE CAMPAGNE, A environ 4 kilomètres de Saumur. S'adresser à M. CORMERY. (455)

A VENDRE
OU A LOUER,

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises. S'adresser à M. NANCEUX. (412)

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert, joignant la route de Tours des deux côtés, consistant en deux corps de bâtiments, jardins bien plantés d'arbres à fruits et de ceps en bon rapport, quêtier et une pièce d'eau très-poissonneuse.

Il y aura facilités pour le paiement.

S'adresser à M. PERREAU-BOUGE, quai de Limoges, 145, à Saumur. (415)

A LOUER

DE SUITE, PREMIER ÉTAGE, Quai de Limoges, 147, Maison de M. FOUCQUES.

S'adresser à M. PERREAU-BOUGE, quai de Limoges, 145. (415)

A LOUER

VASTES MAGASINS ET TERRAINS

Situés quai St-Nicolas, Dépendant de l'établissement des bains.

S'adresser à M. PERSEVAULT, 10, rue de la Petite-Bilange, ou sur les lieux; et à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (388)

LACHAUME,

ARQUEBUSIER, OUVRIER DE PARIS. Rue Royale, n° 45.

Entre les deux ponts, à Saumur, A l'honneur de prévenir MM. les amateurs que, venant de former un nouveau magasin d'armes, on trouvera chez lui un très-bel assortiment de fusils Lefauchaux et autres fusils, cartouches Lefauchaux et articles de chasse. En outre, il se charge de faire lui-même, et dans un bref délai, toutes les réparations aux armes de toutes sortes. (455)

UNE MAISON de quincaillerie demandant un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

LE CABINET D'AFFAIRES DE

M. VICTOR FAYET est toujours rue des Payens, 12.

Ouverture de 9 h. à 5 h. Succursale à Angers, rue Besnardière, 8. (583)

MME BAUDIN

Dentiste, Prévient sa nombreuse clientèle qu'elle demeure toujours, depuis deux ans, place de l'Hôtel-de-Ville, 10, sur le Marché aux Légumes, à Saumur. (492)

GUÉRISON RADICALE ET INSTANTANÉE
PAR L'HÉTÉRISATION

DES **CORS AUX PIEDS.**

M. ET M^{me} VERNEUIL,

ARTISTES PÉDICURES DE BORDEAUX, Informent leurs Clients qu'ils se chargent d'extirper les Cors les plus enracinés, tels que Durillons, Eils de perdrix, Oignons, Ongles rentrés dans les chairs.

Le sieur VERNEUIL, par un procédé connu de lui seul, extirpe la racine des Cors sans faire saigner ni éprouver la moindre douleur; il offre 1,000 fr. à celui qui lui prouvera que la racine du Cor n'est pas enlevée.

Il est porteur de nombreux certificats de médecins et de pharmaciens qui attestent qu'un an après l'opération, les Cors ne sont pas revenus. Parmi les nombreux certificats du sieur VERNEUIL, nous remarquons les deux suivants :

Je soussigné déclare que M. Verneuil, artiste pédicure de Bordeaux, m'a extirpé plusieurs cors; il y a aujourd'hui dix-huit mois, que depuis cette époque ils ne sont pas revenus: je suis très-satisfait des opérations du sieur Verneuil.

Orange, le 6 avril 1861. Signé: BARATHIEU.

Je soussigné, pharmacien de 1^{re} classe, ex-interne des hôpitaux de Paris, à Grenoble (Isère), déclare avoir été opéré de quatre cors ou durillons, d'une manière excessivement adroite, par le sieur Verneuil, sans douleur ni effusion de sang; en foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat pour lui servir au besoin.

Grenoble, 4 juin 1861. Signé: JIROUD, pharmacien.

NOTA. — Il se rendra chez les personnes qui lui feront l'honneur de le demander, étant pour quelques jours seulement dans cette ville.

Il est logé rue Saint-Jean, 58, chez M. JEANOTY, marchand d'oranges.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 23 JUILLET.			BOURSE DU 24 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 30	» 05	» »	66 75	» »	» 55
4 1/2 pour cent 1852.	96 50	» »	» »	96 15	» »	» 35
Obligations du Trésor.	445	» »	2 50	445	» »	» »
Banque de France.	3410	» »	5 »	3400	» »	10 »
Crédit Foncier (estamp.).	1251 25	» »	51 25	1240	» »	11 25
Crédit Foncier, nouveau.	» »	» »	» »	1205	» »	» »
Crédit Agricole.	700	» »	» »	696 25	» »	3 75
Crédit Mobilier.	1065	» 5	» »	1025	» »	40 »
Comptoir d'esc. de Paris.	730	» »	5 »	730	» »	» »
Orléans (estampillé).	935	» »	15 »	936 25	1 25	» »
Orléans, nouveau.	805	» »	10 »	795	» »	10 »
Nord (actions anciennes).	970	» »	10 »	972 50	2 50	» »
Est.	495	» »	2 50	495	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	1007 50	2 50	» »	1002 50	» »	5 »
Midi.	642 50	» »	2 50	640	» »	2 50
Ouest.	527 50	» »	» »	526 25	» »	1 25
Genève.	491 25	2 50	» »	487 50	» »	3 75
Dauphiné.	475	» »	» »	476 25	1 25	» »
Ardennes.	460	» »	5 »	460	» »	» »
Algériens.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1700	» »	55 »	1665	» »	35 »
Canal de Suez.	512 50	» »	6 25	507 50	» »	5 »
Transatlantiques.	512 50	5 »	17 50	510	» »	2 50
Autrichiens.	430	» »	7 50	427 50	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	552 50	1 25	» »	550	» »	2 50
Victor-Emmanuel.	400	» »	5 »	395	» »	5 »
Russes.	416 25	» »	3 75	415	» »	1 25
Romains.	415	» »	10 »	400	» »	15 »
Crédit Mobilier Espagnol.	665	» »	10 »	665	» »	» »
Saragosse.	655	» »	12 50	666 25	11 25	» »
Portugais.	500	» »	10 »	500	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	305	» »	» »	303 65	» »	» »
Orléans.	305	» »	» »	302 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Ouest.	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Midi.	297 50	» »	» »	296 25	» »	» »
Est.	295	» »	» »	292 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.